

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC SELECT MODERATE

ISIN : FR0013314002

Catégorie de part : B

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 janvier 2023.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) est un Organisme de Placement Collectif à Valeurs Mobilières (OPCVM) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif d'offrir, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une gestion flexible sur les marchés actions et taux. Bien qu'évoluant dans des bornes d'allocation plus larges, le profil du FCP pourra être comparé à une allocation composée en moyenne de 15% d'actions et de 85% d'obligations publiques et privées, exposée sur les marchés développés avec un biais euro, ainsi que sur les marchés émergents.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence. La stratégie d'investissement est discrétionnaire et repose sur un processus de gestion du portefeuille organisée autour de 3 piliers :
 - une allocation stratégique d'actifs à moyen/long terme en fonction du degré de conviction du gérant (classes d'actifs, zones géographiques, secteurs),
 - une allocation tactique issue des convictions à court terme du gérant qui s'efforcera de tirer parti des éventuelles opportunités du marché,
 - une sélection d'OPC et de gérants susceptibles, selon nous, de générer de la performance dans la durée.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC avec les bornes d'allocation suivantes :
 - OPC actions: jusqu'à 25% de l'actif du FCP, sans minimum prédéfini, investis sur tous secteurs et toutes capitalisations.

OPC de produits de taux : jusqu'à 90% de l'actif du FCP, sans minimum prédéfini, répartis entre titres d'Etats et titres d'entreprises, européens ou internationaux, de type « Investment grade » ou « haut rendement » (« high yield », titres plus risqués en raison de leur faible notation - dans la limite de 30% de l'actif du FCP), dette émergente (dans la limite de 30% de l'actif du FCP), obligations indexées sur l'inflation, obligations adossées à des actifs libellés en toutes devises, obligations convertibles.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- Le FCP peut également investir jusqu'à 20% de son actif dans des OPC ayant un profil diversifié et/ou flexible dans le cadre de stratégies dites « absolute return ».
- Le FCP peut également avoir recours à des OPC indiciels ou trackers (OPCVM ou FIA de droit français ou européen, sans limite prédéfinie), ainsi que des OPC indiciels et/ou trackers de droit étranger dans la limite de 10% maximum de l'actif.

A titre de diversification, le FCP pourra investir, dans la limite de 10% maximum de son actif, sur des indices de matières premières à travers des OPC, trackers ou dérivés.

- Le FCP peut supporter un risque de change jusqu'à 75% de son actif.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures, options ou change à terme) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, du risque de taux, et/ou du risque de change.
- Les sommes distribuables de la part B sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 12h et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).
- Les règlements afférents aux demandes de souscription sont effectués le 2ème jour ouvré (J+2) suivant la date d'établissement de la valeur liquidative. Les règlements afférents aux demandes de rachat sont effectués le 2ème jour ouvré (J+2) suivant.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.

Durée :

Le FCP n'a pas de date d'échéance.

La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum réglementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

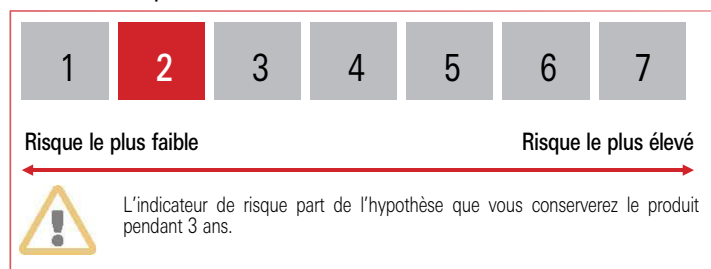
Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/prospectus/ rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Les documents d'information sont également disponibles en anglais.

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : crédit, dérivé. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 180	EUR 7 860
	Rendement annuel moyen	-28,18 %	-7,73 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 800	EUR 8 790
	Rendement annuel moyen	-11,95 %	-4,22 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 980	EUR 10 130
	Rendement annuel moyen	-0,22 %	0,44 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 890	EUR 11 500
	Rendement annuel moyen	8,92 %	4,77 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et octobre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre novembre 2017 et novembre 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2012 et novembre 2015. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCP ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet pour votre investissement. Les actifs du FCP sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la faillite de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de faillite de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Par exemple, si vous investissez dans ce produit par le biais d'un contrat d'assurance-vie ou d'un contrat de capitalisation, le présent document ne tient pas compte des frais de ce contrat.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	279 EUR	455 EUR
Incidence des coûts annuels *	2,8 %	1,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,92% avant déduction des coûts et de 0,44% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	68 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performances passées sur les 3 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds.

Fiscalité : La part B est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.